Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260909-DE2026_57-DE

COMMUNE DE LA MOTTE (22600)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Convocation : 2 septembre 2026

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	18
Absents :	1
Représentés :	1
Votants :	19

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN – Céline BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ – Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Jocelyne LE TINNIER – Michel HARNOIS – Olivier JEGARD - Christelle URVOIX – Lynda LE CAM – Matthieu LE GOUPIL

DELIBERATION N° **2026/57**

Absente excusée : Nathalie LE MOUËL pouvoir à Guillaume JEGO

Secrétaire de séance : Guillaume JEGO

TARIFS CAP SPORTS

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le tarif annuel des activités « CAP SPORTS ». Celui-ci est actuellement de 40 € par an et propose de maintenir ce tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Fixe** à 40 € le tarif annuel ;
- **Décide** que le tarif sera réduit de 50 % pour les inscriptions postérieures au 31/12 ;
- **Autorise** Mme la Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

Secrétaire de séance
Guillaume JEGO

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600